



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 septembre 2020

Convoqué le 11 septembre 2020, le Conseil Municipal s'est réuni le 21 septembre 2020 à 20 h 00 en Mairie - salle des réunions - sous la présidence de Mme WENGER Isabelle, Maire.

Membres présents : HEIT Franck, CHER Dominique, BUSCH Patrice, ENGEL Delphine, CARLEN Jacques, BARBIER Joseph, BALTZLI Raphaël, VIVIER Michèle, KLIPFEL Marie-Anne, LANG Céline, BALD Guillaume, SOULARD Dorothee, FISCHER Anne, SCHNEIDER Camille, HEILMANN Jean-Marc

Membres absents excusés : WEIBEL Aimé (qui donne procuration à Franck HEIT), MARTZ Lionel (qui donne procuration à Guillaume BALD),

Mme Sandra WECH assure la fonction de secrétaire de séance
Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

--oOo--

Mme le Maire soumet le procès-verbal du 10 juillet 2020 qui est adopté à l'unanimité.
Mme le Maire soumet le procès-verbal du 29 juin 2020 qui est adopté à l'unanimité.

Mme le Maire donne lecture de l'ordre du jour

--oOo--

I – AFFAIRE D'URBANISME

- o Acquisition de parcelles – M. Heilmann qui est agriculteur sort au moment du vote

Ce dossier avait été soumis lors du conseil municipal du 02/03/2020 et reporté par manque d'information.
Mme WENGER a repris contact avec la famille de M. MOUSSET Roger qui souhaite vendre les parcelles :

- Section 2 parcelle 54 lieu-dit Rosenmatten d'une contenance de 48.73 ares
- Section 2 parcelle 161 lieu-dit Dornengraben d'une contenance de 20.42 ares
- Section AE parcelle 128 lieu-dit Hinterste Anwand d'une contenance de 15.30 ares
- Section AE parcelle 145 lieu-dit Hinterste Anwand d'une contenance de 12.23 ares
- Section 81 parcelle 208 lieu-dit Sandhof d'une contenance de 37.83 ares

Mme le Maire stipule toutefois :

- Que certaines parcelles (54, 161, 145) sont attenantes au domaine communal
- Que l'acquisition servirait de réserve foncière à la commune et seraient mises à la location des agriculteurs.

Compte tenu des caractéristiques physiques et urbanistiques des biens à évaluer, ainsi que des éléments d'informations sur le marché local de bien comparable,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

D'ACQUERIR les parcelles ci-dessus référencées pour une contenance totale de 134.51 ares pour un montant de 50 € / l'are soit un total de 6.725,50 €

D'AUTORISER Mme le Maire à signer tous actes afférents à ces dossiers

DE PRECISER que les frais notariats seront à la charge de la commune et seront inscrits au budget 2020/2021

DE STIPULER que les nouveaux terrains seront intégrés à l'inventaire de la commune

--oOo--



II – AFFAIRE FINANCIERE

o Convention de préfinancement d'un traceur

Afin de répondre à un besoin de l'association FCE Kaltenhouse concernant l'acquisition d'un traceur de terrain, Mme le Maire soumet à l'assemblée un devis de 1.320,30 € H.T. soit 1.584,36 € T.T.C. et propose d'établir une convention de préfinancement.

Cette convention de préfinancement serait établie afin que la commune puisse avancer les frais d'acquisition d'un traceur de terrain et l'association FCEK reverserait le montant H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CHARGE Mme le Maire de mettre en place cette convention financière entre la commune et l'Association stipulant que le remboursement H.T. de l'acquisition d'un traceur se ferait par l'Association FCEK,

-oOo-

III – TRAVAUX

Contrat Départemental de développement territorial et humain

Mme le Maire évoque la réunion des Maires du Canton de Bischwiller.

M. HOMMEL, Conseiller Départemental, a rappelé l'évolution des nouvelles dispositions pour accompagner la relance de l'activité, consécutivement à la crise sanitaire, par les contrats départementaux de développement territorial et humain.

Il s'agit de créer des conditions favorables permettant de générer des projets ayant un maximum d'effet levier sur l'attractivité et le développement des territoires, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

Le contrat Départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas Rhin avec les acteurs locaux.

Ainsi, la commune est concernée par cette subvention qui est mise en place pour aider les communes à créer, réhabiliter, rénover leur patrimoine communal. Elle a la possibilité de transmettre avant le 30 septembre 2020 les deux projets, ci-après, pouvant bénéficier de cette aide financière.

o Rénovation du city stade – Modalité de financement du projet

Afin de répondre aux besoins des jeunes de Kaltenhouse, la municipalité a décidé de rénover le City Stade.

A cet effet, M. HEIT a pris l'attache de l'entreprise SATD pour effectuer un devis.

Deux devis, ont été présentés par M. HEIT, pour un total de 84.355,44 € T.T.C. (Devis pour la plate-forme de 28.245,60 € - Devis pour l'aménagement du terrain multisports de 56.109,84 €) ; ils permettront d'établir un plan de financement prévisionnel pour les dossiers de demande de subvention.

- Vu la nécessité de prendre une délibération adoptant les travaux et arrêtant les modalités de financements du projet susceptible de bénéficier de subvention

Le Conseil Municipal à l'unanimité

APPROUVE le projet d'investissement détaillé ci-dessus susceptible de bénéficier de subvention ainsi que le plan de financement prévisionnel

CHARGE Mme le Maire d'effectuer les démarches pour une demande de subvention auprès des différents financeurs suivants :

- Conseil Départemental par le contrat de développement territorial et humain
- Conseil Départemental par le taux modulé
- Fonds européen de développement régional
- Dotation d'équipement des territoires ruraux



Rénovation du city stade	
Coût prévisionnel de l'opération TTC	84.355,44 €
Coût prévisionnel des travaux HT	70.296,20 €
Recettes prévisionnelles	
Département – Contrat de développement territorial et humain – 20 %	14.059,24
Département – taux modulé 30 %	21.088,86
Autres fonds publics - Etat (DETR) – 20 %	14.059,24
Autres fonds publics (Région) – 5 %	3.514,81
Autres Fonds propres	17.574,05

- Rénovation de la salle de bain du presbytère – modalité de financement du projet

Un devis a été demandé à l'entreprise KIMMICH afin de pouvoir évaluer les travaux à effectuer dans la salle de bain du presbytère.

Mme le Maire soumet à l'assemblée ce devis qui pourra nous aider à établir un plan de financement pour les dossiers de demande de subvention.

- Vu la nécessité de prendre une délibération adoptant les travaux et arrêtant les modalités de financements du projet susceptible de bénéficier de subvention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le projet d'investissement détaillé susceptible de bénéficier de subvention ainsi que le plan de financement prévisionnel

CHARGE Mme le Maire d'effectuer les démarches pour une demande de subvention auprès des différents financeurs suivants :

- Conseil Départemental par le contrat de développement territorial et humain
- Conseil Départemental par le taux modulé
- Fonds européen de développement régional

Rénovation de la salle de bain du Presbytère	
Coût prévisionnel de l'opération TTC	15.259,51 €
Coût prévisionnel HT	12.716,26 €
Recettes prévisionnelles	
Département – Contrat de développement territorial et humain – 30 %	3.814,88
Département – taux modulé 30 %	3.814,88
Région – 10 %	1.271,63
Autres Fonds propres	3.814,87

V - DIVERS – POUR INFORMATION

- Rentrée scolaire et Périscolaire à Kaltenhouse

La rentrée scolaire s'est bien passée avec un protocole sanitaire simplifié.

Le périscolaire a été mis en place à la rentrée scolaire pour les élèves de l'école primaire.

Le repas de midi a lieu au foyer et le soir les élèves se retrouvent dans l'ancienne classe à côté de l'école maternelle.

- Travaux rue des Messieurs : les travaux sont pratiquement terminés il reste une partie du marquage au sol à effectuer. Mme le Maire stipule que la zone 30 sera étendue aux rues des Pêcheurs et des Prés.
- Aménagement de sécurité de la rue des Aubépines : Les coussins berlinois seront mis en place en octobre prochain.



- Problème de sécurité routière rue de Schirrhein : Mme le Maire précise qu'elle a rencontré M. WOLFF, Vice-Président de la CAH chargé de la voirie. Une étude sera faite afin de trouver une solution.
- Suivi du dossier de sinistre - toiture de l'église

Mme le Maire évoque les travaux de rénovation de la toiture de l'église datant de 2015 et l'épisode venteux du 10/02/2020.

Après une réunion entre les experts, le maître d'œuvre, l'entreprise de couverture et nous même, un partage des responsabilités a été établi comme suit :

- 30 % pour la maîtrise d'œuvre soit un montant de 10.276,27 €
- 70 % pour l'entreprise de couverture pour un montant de 23.977,97 €

Dès suite de cet épisode venteux, et des désordres affectant la couverture de la toiture, un autre sinistre de dégâts des eaux concernant l'intérieur de l'église a été déclaré auprès de notre assureur.

Afin de répondre aux demandes de l'assureur nous avons chargé deux entreprises (EISCHWALD et NIEDERMEYER) d'effectuer un état chiffré des travaux de peinture de l'intérieur de l'église qui sera transmis à Groupama.

- Suivi du dossier de sinistre - infiltration toiture du Stand de tir

Suite aux sinistres de dégâts des eaux transmis à notre assureur, l'expert de Groupama a diligenté l'établissement Nüwa pour une recherche d'infiltration.

Après transmission du rapport d'intervention précisant les relevés, constat et résultat de l'investigation, l'expert a précisé que :

- L'embellissement de l'intérieur suite au sinistre de dégâts des eaux – devis présenté par l'entreprise Nüwa, diligentée lors de l'expertise, - serait pris en charge par l'assurance pour un montant de 13.145,38 € T.T.C.
- La réparation de la toiture en bac acier ne sera pas prise en charge par l'assurance, une demande de devis a été effectuée auprès de la Société HILD.

- Dossier sinistre toiture du presbytère

Suite à des dégâts des eaux sur l'ensemble des boiseries et habillage des planches de rives, un devis a été présenté par l'entreprise HILD pour un montant de 3.766,64 € T.T.C. qui effectuera la réparation.

- Travaux au Stand de Tir

Lors de la précédente mandature, un devis d'un montant de 10.958,40 € a été validé pour la mise en place d'une dalle avec un mur qui servirait de ciblisme électronique pour le 50 m.

Après vérification du devis, l'entreprise avait omis de rajouter la confection d'une dalle de 30 m² pour un montant de 1.548 € T.T.C. Ce devis a été validé par le Conseil Municipal.

- Travaux tubage de la Mairie

Le ramoneur a transmis un état chiffré de la réfection du tubage de la Mairie pour un montant de 5.344,60 € T.T.C., une demande de devis sera faite auprès de notre prestataire de maintenance de chauffage afin d'avoir un comparatif.

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal :

- De son entretien avec M. le Sous-Préfet concernant le dossier épineux rue du Rosenfeld et l'installation de caravanes sur le Domaine Privé et sur le Domaine Communal.
- Du vandalisme aux ateliers municipaux
- Du vandalisme sur la locomotive au parc, qui a été arrachée
- Du vandalisme sur un Piéto de rue Principale, qui a été arraché. Il sera refixé par du béton.
- Du départ des locataires M. RUBLE et Mme KLEIN rue des Sœurs
- De la demande de la gendarmerie qui souhaite rencontrer prochainement l'ensemble du Conseil Municipal dans le cadre d'action citoyenneté

Mme Klipfel souhaite prendre la parole en stipulant la problématique de la vitesse et circulation : rue Principale, rue de Bischwiller et rue de Marienthal. Elle demande à ce que des feux pédagogiques ou gendarme couché soit mis en place.

Mme le Maire précise qu'un radar pédagogique sera prochainement mis en place rue Principale.



Agenda de la CAH :

- o Assemblée des Conseillers municipaux des 36 communes le 5/11/2020 à Brumath

Commissions intercommunales 2020-2026, les conseillers municipaux élus :

- Animations jeunes : Fischer Anne
- Culture, lecture publique : Klipfel Marie-Anne
- Grand et petit cycle de l'eau : Carlen Jacques
- Petite enfance (RAM) : Klipfel Marie-Anne
- Tourisme : Fischer Anne
- Voirie : Barbier Joseph
- CIID : Spatara Sylvain
- Scolaire : Kieffer Carole
- Développement économique : Weibel Aimé
- Mobilités : Weibel Aimé
- Périscolaire / extrascolaire : Engel Delphine

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Le Maire,
Isabelle WENGER

HEIT Franck	CHER Dominique	BUSCH Patrice
ENGEL Delphine	CARLEN Jacques	FISCHER Anne
BARBIER Joseph	SCHNEIDER Camille	BALTZLI Raphaël
VIVIER Michèle	MARTZ Lionel EXC	KLIPFEL Marie-Anne
HEILMANN Jean-Marc	LANG Céline	BALD Guillaume
KIEFFER Carole	WEIBEL Aimé EXC	SOULARD Dorothée